

à Mesdames et Messieurs les professeures et professeurs d'EPS
s/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

Besançon, le 1^{er} septembre 2026

Lettre de rentrée 2026

Préambule du collège des IA-IPR

Chères et chers collègues,

À l'occasion de cette nouvelle rentrée, le collège des IA-IPR souhaite tout d'abord la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie, ainsi qu'à celles et ceux qui y prennent de nouvelles fonctions. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement et l'expérience de l'ensemble de la communauté professionnelle pour les accueillir et les accompagner. À chacune et chacun d'entre vous, nous adressons nos remerciements pour votre investissement quotidien au service de la réussite, de l'émancipation et de l'épanouissement des élèves qui nous sont confiés.

Cette année encore, notre ambition collective s'inscrit pleinement dans le cœur de la mission de l'École : « instruire et protéger ». Dans un contexte où les sollicitations sont nombreuses, la circulaire de rentrée nous invite à nous concentrer sur l'essentiel et à placer au cœur de notre action une juste exigence, celle qui permet à chaque élève de progresser et qui refuse toute forme de fatalisme.

La maîtrise du langage, à l'écrit comme à l'oral, le développement d'une pensée autonome et complexe, ainsi que l'acquisition du raisonnement scientifique constituent, à cet égard, des priorités qui concernent toutes les disciplines et tous les parcours.

Cette exigence ne peut se dissocier de notre attention à chacun des élèves, à la diversité de leurs besoins et à la construction d'un cadre scolaire serein, protecteur et propice aux apprentissages. Elle nous engage à poursuivre résolument notre action en faveur de l'égalité, à combattre toutes les formes de déterminisme, de discrimination et d'assignation, et à permettre à chaque élève de trouver sa place et de construire son avenir. La transmission des valeurs de la République, de la laïcité et de l'esprit critique demeure, dans cette perspective, le fondement essentiel de notre action éducative et pédagogique.

Comme vous, nous sommes attentifs aux conditions dans lesquelles les élèves apprennent et grandissent. Nous le sommes également aux conditions d'exercice et au bien-être de tous les personnels. Les temps de formation, d'accompagnement, de travail collectif auxquels nous prendrons part tout au long de l'année auront ainsi vocation à nourrir un dialogue professionnel exigeant et constructif. Ils doivent permettre de mieux répondre aux besoins des équipes et des élèves, de valoriser les initiatives et de renforcer les dynamiques collectives au sein des établissements.

Chaque discipline, par la spécificité de ses savoirs, de ses démarches et de ses pratiques, contribue à la formation intellectuelle, culturelle et citoyenne des élèves. C'est dans la complémentarité de nos missions et dans la confiance accordée aux équipes que nous continuerons à faire vivre une École ambitieuse, inclusive et exigeante, attentive aux parcours de chacun. Cette École, nous la souhaitons ouverte au dialogue au sein de l'institution, avec les familles et les partenaires.

Restant à votre écoute et pleinement mobilisés à vos côtés, nous vous adressons, chères et chers collègues, tous nos vœux pour une année scolaire 2026-2027 riche de réussites individuelles et collectives.

Le collège des IA-IPR

1. Préambule des IA-IPR EPS

Cette rentrée 2026 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée l'an passé au sein de l'inspection pédagogique régionale d'EPS. Nous poursuivons avec vous le travail engagé, dans un esprit de confiance, de dialogue et d'ambition partagée pour l'EPS et pour la réussite de tous les élèves.

La circulaire de rentrée du 6 mai 2026 fixe un cap clair pour l'ensemble de la communauté éducative : recentrer notre action sur ce qui fait le cœur du métier — instruire et protéger — en préférant le « mieux » au « plus ». Cette orientation nous semble particulièrement féconde pour l'EPS, discipline où l'exigence pédagogique, la protection des élèves et l'attention portée aux équipes trouvent des traductions très concrètes dans les leçons, les évaluations, les projets et le fonctionnement de nos collectifs de travail. Nous souhaitons, à travers cette lettre, vous en proposer une lecture disciplinaire, en cohérence avec le projet académique 2024-2027 de l'académie de Besançon.

2. Une École qui instruit, protège et prend soin de ses personnels : que dit la circulaire du 6 mai 2026 ?

Le ministre de l'Education nationale fixe trois priorités pour l'année 2026-2027, sans nouvelle réforme structurelle, mais dans une logique de consolidation et de recentrage sur l'essentiel :

- Instruire, en plaçant l'exigence au cœur de l'action pédagogique, avec deux priorités affirmées : la maîtrise du langage (lecture, écriture, vocabulaire, écrit complet, pensée complexe) et le développement du raisonnement scientifique (observer, formuler une hypothèse, expérimenter, analyser, conclure), avec une vigilance particulière sur la réduction des écarts filles-garçons dans les parcours scientifiques et techniques ;
- Protéger, en améliorant le climat scolaire, en réaffirmant l'autorité de l'École, la laïcité, la neutralité et la civilité, et en construisant une relation renouvelée avec les familles ;
- Prendre soin des personnels, par la formation, l'accompagnement, la reconnaissance de l'engagement et l'amélioration des procédures de gestion des ressources humaines, en particulier pour les collègues qui débutent dans le métier.

Cette circulaire nous invite à poursuivre ce que notre discipline sait faire, avec davantage d'intention, d'exigence et de lisibilité. Nous vous proposons de la décliner autour de trois verbes qui, à notre sens, résument l'apport spécifique de l'EPS à cette ambition partagée : faire apprendre, faire penser, faire grandir.

Préférer le « mieux » au « plus », c'est d'abord accepter moins de dispersion dans les APSA et les dispositifs, pour consacrer davantage de temps aux apprentissages, dans leurs dimensions motrices, mais également méthodologiques et sociales. Placer l'exigence au cœur de l'action, c'est rendre explicites et clairs les apprentissages visés, proposer des situations qui font réellement apprendre, et construire une évaluation exigeante et accessible à tous. Développer le langage, c'est faire observer, argumenter, expliquer, verbaliser et écrire en EPS : annoncer un projet, formuler une hypothèse, donner des feedbacks, analyser sa performance. Développer le raisonnement scientifique, c'est faire observer, mesurer, comparer, émettre des hypothèses, expérimenter et interpréter, à partir de situations motrices concrètes. Améliorer le climat scolaire et protéger, c'est construire des règles partagées, la coopération, la responsabilité, la sécurité et le respect de l'autre — faire de l'EPS un laboratoire de la civilité. Réduire les déterminismes, notamment entre filles et garçons, c'est interroger la répartition des rôles, la prise de parole, l'accès au matériel et aux responsabilités, ainsi que les critères de réussite et d'évaluation. Prendre soin des personnels, enfin, c'est faire des équipes EPS des collectifs apprenants, accompagnés et reconnus, en particulier pour les collègues qui débutent dans le métier.

3. En cohérence avec le projet 2024-2027 de l'académie de Besançon

Cette lecture de la circulaire rejoint pleinement les quatre priorités du projet académique de l'académie de Besançon — Réussite, Ambition, Citoyenneté, Bien-être — qu'elle permet à notre sens de resserrer plutôt que de complexifier. La circulaire nous rappelle en particulier que la réussite pour tous ne se construit pas par une baisse des exigences, mais par une élévation de l'ambition et de la qualité des apprentissages là où elles font le plus défaut. Nous vous proposons de continuer à organiser notre action disciplinaire autour de trois axes prioritaires, désormais éclairés par cette double exigence d'instruction et de protection :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves, en rendant l'exigence accessible à tous en EPS et en développant des parcours de formation ambitieux et inclusifs ;
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, en faisant vivre les valeurs de la République, en agissant en faveur de l'équité et en portant une attention particulière à l'égalité entre filles et garçons en EPS ;
- Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble, en promouvant la santé, le bien-être et la sécurité de la pratique physique, en particulier lors de l'enseignement des APPN.

Nous vous invitons, dans le cadre des réunions de rentrée et de vos collectifs pédagogiques, à faire vivre, consolider et, lorsque cela s'avère nécessaire, faire évoluer vos projets EPS et vos projets d'établissement à l'aune de ces priorités, avec l'objectif constant de renforcer les apprentissages et la transformation de tous les élèves en EPS, plutôt que de multiplier les dispositifs.

La question à se poser collectivement pourrait être la suivante : qu'est-ce qui, dans nos pratiques actuelles, contribue réellement aux apprentissages, à la protection et à l'émancipation de nos élèves, et comment pouvons-nous les faire évoluer pour les rendre plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces au service de leur réussite ?

4. Sécuriser les gestes professionnels spécifiques à l'EPS

Les questionnements exprimés et les difficultés parfois rencontrées ces dernières années par les enseignantes et enseignants d'EPS autour de certains gestes professionnels spécifiques à la discipline demeurent pleinement d'actualité. Dans le droit fil de l'exigence de civilité, de respect et d'autorité rappelée par la circulaire de rentrée, il apparaît essentiel de poursuivre le travail engagé afin de sécuriser les pratiques professionnelles et de prévenir toute méprise ou interprétation erronée.

L'année scolaire 2025-2026 a ainsi été marquée par une action de formation académique d'ampleur consacrée à cette question. Les quatre départements de l'académie ont accueilli une formation en présentiel, réunissant, pour chaque établissement, le chef d'établissement et le professeur d'EPS coordonnateur. Ce temps de formation a permis d'informer, de questionner les pratiques et d'actualiser collectivement la réflexion sur la gestion des gestes professionnels spécifiques en EPS. Cette réflexion doit être abordée collectivement au sein des communautés éducatives et donner lieu à des modalités d'action et de fonctionnement partagées et connues de tous. Il appartient ainsi aux équipes, en lien avec le chef d'établissement, de s'assurer que ces principes sont pris en compte dans le projet pédagogique d'EPS et dans le règlement intérieur de l'établissement. Cette démarche contribue à garantir la cohérence des pratiques, à sécuriser les personnels comme les élèves et à donner aux familles une meilleure lisibilité des spécificités de l'enseignement de l'EPS.

Le diaporama support des formations ainsi qu'un guide des gestes professionnels spécifiques à l'EPS sont accessibles sur le site EPS de l'académie. Nous invitons les équipes à s'en saisir et à en faire des supports de dialogue professionnel, afin que chaque établissement puisse consolider des modalités de fonctionnement

explicites, cohérentes et partagées, au service d'un enseignement de l'EPS à la fois exigeant, sécurisé et respectueux des élèves comme des personnels.

5. Accompagnement professionnel et formation continue : un pilier du pilotage disciplinaire

Conformément à la troisième priorité de la circulaire — prendre soin des personnels —, nous faisons cette année encore de l'accompagnement des enseignants, notamment des professeurs novices, contractuels et stagiaires, une priorité académique forte. Les premiers pas dans le métier demandent à la fois soutien, exigence et bienveillance.

Nous saluons l'investissement des collègues engagés dans les préparations aux concours, ainsi que celui des tuteurs qui accompagnent étudiants et les nouveaux collègues avec compétence et dévouement. Leur rôle est essentiel dans la construction d'une culture professionnelle commune et dans la sécurisation des parcours. Les collègues intéressés par la préparation du concours de l'agrégation interne d'EPS ou du CAPEPS interne sont invités à s'inscrire aux formations académiques via l'application [SOFIA-FMO](https://www.ac-besancon.fr/eaafc) (<https://www.ac-besancon.fr/eaafc>), rubrique « Plan de formation individuelle » puis « Transition, mobilité, concours et certifications ».

Le Programme Académique de Formation (PAF) et les Formations d'Initiative Locale (FIL) offrent des espaces précieux pour approfondir ses pratiques, innover, mutualiser, se professionnaliser et renforcer les dynamiques collectives d'équipes. Dans le cadre du PAF 2026-2027, sept formations seront proposées :

CA2 : savoir nager et escalade ; CA3 : processus de création artistique en danse et en arts du cirque ;
CA4 : badminton, boxe française et handball à quatre.

Nous vous adresserons, sur vos messageries académiques, les liens pour vous inscrire un mois avant chaque formation. Vous pouvez déjà vous abonner aux formations sur le site de [l'EAFC](https://www.ac-besancon.fr/eaafc). Des webinaires axés sur le numérique éducatif vous seront également proposés durant l'année.

Les formations de secteur sont reconduites afin de favoriser les échanges entre pairs et d'ancrer les pratiques dans les réalités de terrain. L'expression de vos besoins en formation est précieuse. Nous vous recommandons de signaler vos demandes en renseignant la rubrique « vœux de formation » dans IpackEPS.

6. Les examens : enseignements obligatoires

Cette année, nous souhaitons renforcer l'accompagnement de proximité afin de vous apporter un appui plus direct dans la mise en œuvre des procédures et faciliter vos démarches. Dans cette perspective, vous pourrez vous appuyer sur les conseillers techniques départementaux suivants :

Jura	David BOREL : david.borel@ac-besancon.fr
Besançon, Pontarlier, Levier, Morteau	Mohamed GHERBI : mohamed.gherbi@ac-besancon.fr
Belfort, Montbéliard, Lure, Héricourt, Baume-les-Dames	Hamid LAARAYLI : hamid.laarayli@ac-besancon.fr
Haute-Saône	Camille QUERENET : camille.querenet@ac-besancon.fr

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur disponibilité pour vous accompagner au plus près de vos besoins.

7. Les examens : épreuves ponctuelles terminales (EPT)

Chaque année, votre participation aux jurys d'examens est nécessaire au bon déroulement des EPT. Pour la session 2027, tous les professeurs sont susceptibles d'être convoqués pour participer aux jurys des épreuves ponctuelles, programmées le **mardi 27 avril 2027**. La participation aux examens fait partie intégrante des obligations de service des professeurs d'EPS et ces convocations sont prioritaires par rapport à toute autre

forme d'engagement. Les convocations vous parviendront très tôt cette année afin de vous permettre de vous organiser.

8. iPackEPS : un outil au service du pilotage et de l'accompagnement

Le pilotage de l'EPS à l'échelle académique repose sur une connaissance précise et actualisée des réalités de terrain. iPackEPS constitue à ce titre notre outil de référence pour centraliser les informations utiles au suivi de la discipline. Il est accessible depuis [ARENA](#), rubrique « Enquêtes et pilotage ».

Nous vous invitons, en priorité, à actualiser votre fiche personnelle. Les informations renseignées permettent notamment de faire connaître vos souhaits de participation aux jurys de concours, vos possibilités d'exercer des missions de tutorat, d'identifier vos besoins de formation, de recueillir vos vœux pour les jurys des épreuves ponctuelles et de valoriser vos compétences, diplômes et certifications.

À l'échelle de l'équipe, le coordonnateur veillera à actualiser les informations relatives aux installations sportives utilisées, à la programmation des activités physiques, sportives et artistiques ainsi qu'aux périodes d'enseignement. Certaines données nécessitent une attention particulière : les protocoles de sécurité relatifs aux activités physiques de pleine nature à environnement spécifique sont à déposer sur IpackEPS.

Enfin, afin de préparer dans les meilleures conditions les accompagnements et visites de l'année, les enseignants concernés par un rendez-vous de carrière, ou susceptibles de l'être dans le cadre de la campagne de visite des enseignants en fin de hors classe, sont invités à renseigner précisément leur emploi du temps et à veiller à l'actualisation des périodes d'enseignement et de la programmation des activités.

Pour faciliter ces démarches, Marc Amiotte-Suchet marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr vous accompagnera tout au long de l'année et pourra vous apporter toute l'aide nécessaire dans l'utilisation d'IpackEPS et la compréhension des procédures.

9. Attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

La validation de l'attestation du savoir-nager en sécurité doit être enregistrée dans le LSU, afin de disposer d'indications fiables sur les taux de réussite et d'assurer aux élèves un accès direct à cette attestation. La saisie des résultats pour l'année scolaire 2026-2027 devra être effectuée **avant le 30 septembre 2027**, selon les modalités habituelles (Base élèves SIECLE, import dans le LSU, édition depuis EduConnect).

10. Projets et protocoles de sécurité en APPN

Conformément à la [circulaire n° 2017-075 du 19 avril 2017](#) et à [l'article R. 212-7 du code du sport](#), la pratique, dans le cadre de l'EPS, de l'association sportive, d'une section sportive scolaire, d'un enseignement optionnel ou d'une organisation ponctuelle d'une activité s'exerçant dans un [environnement spécifique](#) doit obligatoirement faire l'objet de la validation du projet par l'inspection pédagogique régionale d'EPS (via IpackEPS). Des fiches ressources académiques sont sur le site académique : <https://eps.ac-besancon.fr/accueil-test/appn/>

11. Génération 2030 : valoriser l'existant, fédérer les énergies et construire dès aujourd'hui l'héritage éducatif des Jeux

La dynamique suscitée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a contribué à renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les politiques éducatives. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, l'enjeu est désormais de transformer cet héritage en une dynamique durable au sein des établissements scolaires. Le label Génération 2030 vise ainsi à développer une « pratique physique augmentée », plus régulière, diversifiée, inclusive et porteuse de sens sur le plan éducatif. Il constitue avant tout un cadre pour valoriser et mettre en cohérence les actions déjà

conduites autour de l'EPS, du sport scolaire, de la santé, de l'inclusion, de la culture sportive, de l'engagement des élèves et de l'ouverture sur le territoire. La démarche renforce les complémentarités entre l'EPS, socle des apprentissages, le sport scolaire, qui prolonge l'engagement des élèves, et les partenariats territoriaux, qui élargissent les possibilités de pratique et d'engagement.

Une première étape accessible à tous : le niveau 1 constitue une porte d'entrée dans la démarche. Il s'adresse notamment aux établissements qui disposent déjà d'actions identifiées dans plusieurs axes du label, sans que celles-ci soient encore pleinement articulées. Participation à la JNSS, à la SOP ou à d'autres événements sportifs, dynamique de l'association sportive, partenariats avec le mouvement sportif, actions en faveur de la santé et de l'inclusion, diversification des pratiques ou accompagnement des élèves sportifs : de nombreuses initiatives existantes peuvent déjà constituer les premiers éléments d'une candidature.

La labellisation doit ainsi être envisagée comme une démarche progressive : partir de l'existant, mettre en cohérence les actions, structurer un projet partagé et en mesurer progressivement les effets.

Une dynamique à amplifier dans l'académie

Les équipes d'EPS ont naturellement vocation à jouer un rôle moteur, en lien avec les chefs d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative. La labellisation peut être l'occasion de valoriser ce qui existe, fédérer les acteurs et donner davantage de lisibilité à la politique sportive de l'établissement. L'académie de Besançon encourage ainsi chaque collège et chaque lycée à s'engager dans la démarche Génération 2030.

Il ne s'agit pas nécessairement de « faire plus », mais de renforcer les liens entre les actions existantes, afin de construire progressivement une véritable culture sportive d'établissement au service de la réussite, de la santé, de l'engagement et de l'épanouissement de tous les élèves.

12. Sections sportives scolaires : consolider une dynamique au service de la réussite de tous

L'académie de Besançon compte désormais 148 sections sportives scolaires (SSS), implantées dans 101 établissements, et accueillant 3 393 élèves, dont 1 225 filles (36 %) et 2 168 garçons, répartis dans 34 activités physiques et sportives. Cette dynamique témoigne de l'attractivité des SSS et de leur capacité à contribuer à l'identité des établissements et à l'animation sportive des territoires.

Les SSS s'inscrivent dans une finalité d'éducation par le sport, et non de formation de sportifs de haut niveau : elles se distinguent ainsi des dispositifs sport-études (DSE), qui répondent à une logique spécifique d'aménagement de la scolarité des élèves engagés vers la haute performance.

Conformément à la circulaire du 15 décembre 2023, les SSS doivent proposer au moins trois heures hebdomadaires de pratique, intégrées à l'emploi du temps, en complément des horaires obligatoires d'EPS. L'enjeu est désormais de consolider qualitativement le dispositif : garantir le respect du cadre réglementaire, la qualification des intervenants, la continuité des parcours et la cohérence des projets éducatifs. Une attention particulière sera portée au développement des SSS dans les lycées professionnels, afin de favoriser l'égalité des parcours et de valoriser l'engagement sportif des élèves de la voie professionnelle. Enfin, avec seulement 35 % de filles au collège et 39 % au lycée, la promotion de la pratique féminine constitue un enjeu prioritaire : diversification des activités proposées, actions de promotion ciblées et valorisation des parcours féminins doivent contribuer à renforcer la mixité et l'égal accès aux opportunités offertes par les SSS.

13. Dispositifs sport-études : accompagner le double cursus vers le haut niveau

L'académie de Besançon compte 17 dispositifs sport-études (DSE), qui constituent, avec les structures sportives et la Maison régionale de la performance (MRP), un maillon essentiel de l'accompagnement des élèves engagés dans un parcours sportif d'excellence. Créés par la circulaire du 15 décembre 2023 en

remplacement des sections d'excellence sportive, les DSE ont pour objectif de rendre compatibles les formations scolaire et sportive, en adaptant la scolarité aux aspirations, au niveau de pratique et aux contraintes d'entraînement et de compétition des élèves. Ils reposent sur deux modalités : la classe sport-études, organisation collective qui constitue la réponse prioritaire, et l'aménagement individuel sport-études, destiné notamment aux sportifs isolés géographiquement ou dont les contraintes nécessitent des aménagements spécifiques.

Le public cible est prioritairement constitué des sportifs et sportives inscrits sur les listes ministérielles (haut niveau, Espoirs, collectifs nationaux, centres de formation de clubs professionnels, sportifs professionnels), puis des élèves appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF). Les hauts potentiels sportifs territoriaux, les juges et arbitres de haut niveau, puis, en cas de places vacantes, certains élèves pratiquant une activité sportive intensive peuvent également être concernés. Les DSE impliquent ainsi une étroite articulation entre l'établissement scolaire, les structures sportives, la MRP et les services académiques, afin de construire un parcours cohérent et durable, conciliant réussite scolaire, progression sportive et orientation.

14. Tests d'aptitudes physiques : mieux connaître pour mieux accompagner

La lutte contre la sédentarité et la promotion d'un mode de vie physiquement actif constituent des enjeux majeurs pour la réussite, la santé et le bien-être des élèves. Dans cette perspective, l'évaluation des aptitudes physiques proposée aux élèves de 6e constitue un outil précieux pour mieux connaître leur condition physique et envisager un accompagnement au plus près de leurs besoins. À la rentrée 2026, pour la deuxième année consécutive, les établissements volontaires peuvent mettre en œuvre cette évaluation.

Ces évaluations ne constituent pas une fin en soi. Portant sur l'endurance, la force musculaire et la vitesse, elles permettent d'objectiver certains éléments de la condition physique des élèves, d'identifier d'éventuelles fragilités et d'éclairer les choix pédagogiques des équipes. La restitution individualisée des résultats doit notamment permettre à chaque élève de mieux comprendre ses points d'appui, ses marges de progression et les enjeux liés à sa condition physique.

Nous encourageons vivement les professeurs d'EPS à mettre en œuvre cette démarche auprès de leurs élèves. Au-delà de la passation des tests, l'enjeu réside dans leur **exploitation pédagogique** : adapter les contenus et les démarches d'enseignement, donner du sens aux résultats obtenus et permettre aux élèves de visualiser leurs progrès. Les équipes sont également invitées à inscrire cette réflexion dans le projet EPS et, plus largement, dans le projet d'établissement, en lien avec les actions en faveur de la santé et d'un mode de vie actif.

À compter de cette rentrée 2026, les élèves de seconde pourront également participer à cette démarche. Elle offre ainsi l'opportunité de construire progressivement des repères sur la condition physique des élèves à différents moments de leur parcours scolaire et de renforcer la contribution de l'EPS à la construction d'un rapport **éclairé, autonome et durable à l'activité physique**. Une page sur Eduscol est dédiée à ces tests d'évaluation des qualités physiques : <https://eduscol.education.gouv.fr/5976/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme>

15. Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre et l'enrichissement de vos projets artistiques, vous pouvez vous appuyer sur deux enseignantes d'EPS missionnées par la DRAEAC pour développer et valoriser les arts du cirque et la danse dans l'académie. Elles peuvent vous conseiller, vous mettre en relation avec des partenaires culturels et vous accompagner dans le dépôt de vos projets sur ADAGE.

Aline MOTTE, chargée du domaine « arts du cirque » : aline.motte@ac-besancon.fr

Myriam WALTER, chargée du domaine « danse » : myriam.walter@ac-besancon.fr

16. L'inspection pédagogique régionale

Aux côtés des IA-IPR, une équipe de professeurs d'EPS, chargés de mission, jouera un rôle essentiel tout au long de l'année. Nous leur adressons nos remerciements sincères pour leur engagement. Cette équipe sera composée en 2026-2027 de :

Marc AMIOTTE-SUCHET, Sandrine AMIOTTE-SUCHET, Laetitia CHAUVEY, Emmanuelle DE PIZZOL
Florian HUGEDET, Samuel LIGIER, Christine PARISSI, François VERAÏN-BRUOT.

Pour toutes les questions d'ordre réglementaire, pédagogique ou didactique, nous vous invitons à consulter le VADEMECUM et [le site académique dédié à l'EPS](#), ainsi qu'à contacter l'IA-IPR référent du dossier concerné.

EXAMENS	Epreuves ponctuelles terminales – élèves SHN	Christelle TRIO
	Examens obligatoires évalués en CCF – CAHPN	
	Habilitation CCF EPS - CFA	Fabien DETALLE
RESSOURCES HUMAINES	Certification complémentaire : anglais, espagnol, danse et arts du cirque	Christelle TRIO
	Gestion des contractuels	Christelle TRIO
	Gestion des ressources humaines et jurys concours	Christelle TRIO Fabien DETALLE
FORMATION INITIALE	Formation initiale et relation avec l'enseignement supérieur : STAPS, INSPE	Fabien DETALLE
	TASA : attestation de sauvetage aquatique	Christelle TRIO
FORMATIONS	Formation continue : PRAF – Formations de secteur	Christelle TRIO Fabien DETALLE
	Formation qualifiante - Concours Agrégation interne EPS - CAPEPS interne	Fabien DETALLE
	Groupes Ressources Académiques	Christelle TRIO Fabien DETALLE
	Formation des stagiaires (50%, 100%) + Formation des tuteurs	Christelle TRIO Fabien DETALLE
ACTIVITES SPORTIVES	Sections sportives scolaires	Fabien DETALLE
	Opérations ministérielles : APQ + SRAV + 2H CLG	
	Tests physiques 6e et 2de + Génération 2030	
	Dispositifs Sport-Etudes - haut niveau	
DISPOSITIFS OPTIONNELS	APPN- environnement Spécifique	Christelle TRIO
	Enseignement optionnel EPS et Enseignement de spécialité EPPCS	Fabien DETALLE
	Classes à horaires aménagés « danse »	Christelle TRIO
	Certificat de Spécialisation Encadrement dans le Secteur Sportif (CE2S) / Unité Facultative Sensibilisation au Secteur Sportif (UF3S)	Fabien DETALLE
DOSSIERS TRANSVERSAUX	Equipements sportifs et relations avec les collectivités territoriales	Fabien DETALLE
	Relations fédérations sportives, ligues et comités, MRP	Fabien DETALLE
	UNSS Sport scolaire	Fabien DETALLE
	Gestion du site académique EPS / IpackEPS	Christelle TRIO

Nous vous remercions chaleureusement pour tout ce que vous apportez à notre école républicaine. Soyez assurés de notre écoute, de notre accompagnement et de notre confiance. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2026-2027 à toutes et à tous.

L'équipe des IA-IPR EPS — Académie de Besançon

Fabien Detalle

fabien.detalle@ac-besancon.fr



Christelle Trio

christelle.trio@ac-besancon.fr

